# Abbaye de Sept-Fons

L'Abbaye de Sept-Fons a vécu une véritable refondation dès le début des années 80 par deux hommes : Dom Patrick et Père Nicolas. Entrés au monastère à la fin des années 70, ces deux moines ont été formés par P. Jérôme (1907-1985), dont ils feront écrire une biographie par Anne Bernet parue en 2015[1]. Père Jérôme, avec une vision très conceptuelle de la prière et très verticale de l'autorité, a été rapidement adopté comme référence spirituelle incontournable de la communauté.

Dom Patrick sera élu abbé en 1980 et nommera très vite P. Nicolas comme Père-Maître des novices. La transmission de l'héritage de P. Jérôme par Dom Patrick et P. Nicolas a été décrit par la sociologue Danièle Hervieu-Léger dans son ouvrage « Le temps des moines[2] » : « *Les deux premiers « lieutenants charismatiques » ont obtenu rapidement, et même du vivant du prophète, la validation institutionnelle de leur héritage charismatique […]*; ainsi, « *L'essentiel de la transmission demeure toujours le témoignage personnel du P. Nicolas et du P. Patrick qui peuvent se prévaloir d'avoir été les bénéficiaires privilégiés de la communication charismatique avec le maître. Or, ceux-ci sont aussi les plus qualifiés fonctionnellement pour convertir ce témoignage en norme, en faisant de l'obéissance à un maître spirituel le principe fondamental de la vie monastique proposée aux jeunes qui demandent à rejoindre la communauté.* Par conséquent, « *Aucune incertitude, aucun jeu ne peut s'introduire dans ce système total du pouvoir, dans lequel le vœu d'obéissance aux autorités légitimes du monastère est rendu inséparable de l'adhésion affective et personnelle qui transforme la communauté monastique en une communauté émotionnelle de disciples* ».

Rapidement, avec l'assentiment et le soutien de Dom Patrick, P. Nicolas deviendra la personnalité « pivot » de Sept-Fons, faisant graviter autour de lui un certain nombre de fidèles et dirigeant avec poigne l'ensemble de la vie de la Communauté. Réunissant autour de lui la communauté deux fois par jour lors de la « distribution du travail », il élève la voix, réprimande, humilie publiquement ou félicite, au gré de ses humeurs. Un frère lui sert de secrétaire et de chauffeur au long de ses nombreuses

[1] Anne Bernet, Père Jérôme : un moine au croisement des temps, Editions du Cerf, 2015.
[2] Danièle Hervieu-Léger, Le Temps des Moines, PUF, 2017.

sorties en berline, dormant également dans de grands hôtels lors de séjours plus lointains (République Tchèque, Chine). Un réfrigérateur personnel, placé près de son bureau, lui permet d'améliorer substantiellement son régime alimentaire et celui de ses protégés. Chaque soir, les frères se font bénir individuellement, à genoux devant le P. Nicolas.

Dans un article paru dans La Croix[3], le journaliste Gonzague de Pontac décrira le rôle central de P. Nicolas dans le système de pouvoir à Sept-Fons : *« Une explication à la force de l'emprise à Sept-Fons tient au rôle très particulier du père Nicolas : maître des novices, ou « père maître », chargé de la formation des jeunes moines. Cumulant les casquettes de formateur et d'accompagnateur spirituel (autrement dit le for interne et le for externe), celui-ci a une influence considérable ».* L'auteur de l'article ajoute plus loin, s'appuyant sur le témoignage de frères : « *« Il insistait parfois pour que des novices lui dévoilent leur intimité, y compris sur la sexualité », rapporte un moine, quitte à retourner ensuite contre eux les confidences reçues. « Avec sa finesse psychologique, ajoute-t-il, le père Nicolas mêlait le vrai et le faux pour décrédibiliser des frères. Selon frère Éloi, le prieur de l'époque aurait vu plusieurs frères « arriver tout tremblants parce qu'ils étaient harcelés par le père Nicolas ». Lorsqu'un moine montrait trop d'indépendance ou lui résistait, celui-ci cherchait « soit à le neutraliser, soit à le faire sauter ». Certains ont finalement quitté Sept-Fons, parfois après des décennies de vie religieuse. « Alors le père Nicolas disait qu'ils étaient fous… ».*

Devant ces dysfonctionnements, l'autorité ecclésiastique a non seulement tardé à réagir mais ne l'a fait que de façon parcellaire, laissant le système d'emprise et de dérive perdurer.

En 2016, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi diligente une enquête à l'Abbaye en raison de la « *la violation directe et indirecte du sceau sacramentel (secret de la confession) et manipulation de la conscience* », visant directement Dom Patrick et Père Nicolas. En mars 2018, P. Nicolas sera excommunié et interdit à perpétuité d'exercer tout office ecclésiastique. Les moines n'en sont pas informés avant 2022 et P. Nicolas, s'il démissionne de son office de Père Maître pour être remplacé par P. Joaquim, continue d'exercer ses fonctions en s'appuyant sur une équipe de quatre

[3] Gonzague de Pontac, La réforme impossible d'un monastère sous emprise, La Croix, 16 juillet 2025

formateurs à sa dévotion. Vivant quotidiennement dans une ambiance extrêmement tendue voire délétère, certains frères approchent l'épuisement.

Alors au repos dans sa famille en Ardèche (07), un jeune moine s'y suicide en s'immolant par le feu. Il avait 31 ans.

En juin 2019, le « dossier Sept-Fons » est transmis du Dicastère pour la Doctrine de la Foi au Dicastère pour les Religieux.

Petit à petit, à l'intérieur même de la communauté, des frères prennent conscience des dysfonctionnements. Parmi eux, le Père Prieur, P. Jérôme, principal successeur potentiel de Dom Patrick, atteint par la limite d'âge en 2022. Devant cette menace, P. Nicolas promeut un autre candidat, P. Thomas, acquis à sa cause.

Le 6 août 2022, P. Thomas est élu abbé. Le Dicastère ne confirme pas l'élection, en raison des pressions exercées par P. Nicolas et ses affidés pour obtenir la désignation de son candidat.

Dans une lettre à la communauté d'octobre 2022, le Dicastère décrira ainsi la vie de la communauté : *« duplicité »*, *« infantilisation »*, *« climat de peur et de réduction au silence ».* Le Père Nicolas sera particulièrement mis en cause, dénonçant ses « *mensonges devenus habituels »*, sa *« violence verbale »*, ses *« menaces »*, ses *« questions intrusives »*, *« utilisation d'informations reçues au for interne »*… À quoi s'ajoutent d'autres faits qualifiés de *« moins graves »* : *« bavardages permanents et en tous lieux »*, *« grossièretés »*, *« distribution excessive et partiale de cadeaux ou de suppléments de nourriture »*, *« affranchissement* (des) *règles communes »* ou encore *« se moquer publiquement d'un évêque qui préside la messe ».*

En mai 2023, Dom Bernardus Peeters, nouvel abbé général de l'Ordre, se fait transférer le dossier. Il éloigne à la fois Dom Patrick et P. Nicolas (ensemble à Latroun, maison fille de Sept-Fons) et P. Jérôme (Aiguebelle).

Le 21 août 2024 au soir, Dom Bernardus convoque une élection express en 24h, soit pour le 23 août au matin. P. Thomas est élu abbé. L'Abbaye connait par la suite le départ de nombreux frères, échaudés par la perpétuation des dysfonctionnements communautaires et la dérive de l'Abbaye. En février 2026, un frère tente de mettre fin à ses jours, les médecins -avertis par l'Abbaye plusieurs heures après- réussiront à le sauver en le plaçant sous coma artificiel.

Les nombreux départs de frères sont compensés par des « vocations » venues d'ailleurs, notamment du Vietnam où l'abbaye projette une fondation. Sept-Fons est désormais caractérisée par ses nombreux moines venus d'Asie, à l'heure où les occidentaux se font plus rares. Les dysfonctionnements se perpétuent, des frères souffrent dans la quasi-indifférence de l'Eglise.

## *Sources principales*


1. Anne Bernet, *Père Jérôme. Un moine au croisement des temps*, Éditions du Cerf, 2015.
Présentation de l'ouvrage – Éditions du Cerf
Présentation de l'ouvrage – La Procure

2. Danièle Hervieu-Léger, *Le Temps des moines. Clôture et hospitalité*, Presses universitaires de France, 2017.
Présentation et compte rendu de l'ouvrage – Médiathèque diocésaine de Gap

3. Gonzague de Pontac, « Enquête. À l'abbaye de Sept-Fons, la réforme impossible d'un monastère sous emprise », *La Croix*, 16 juillet 2025.
Lire l'enquête – La Croix

4. Gonzague de Pontac, « Aujourd'hui, les frères vont mal » : le témoignage exclusif d'un moine de Sept-Fons, *La Croix*, 16 juillet 2025.
Lire l'article – La Croix

5. La Croix, « Devoir de vérité », 15 juillet 2025.
Lire le droit de réponse et la position de la rédaction

6. AVREF, « L'Abbaye de Sept-Fons », mise à jour 2026.
Consulter le dossier

7. Ordre cistercien de la stricte observance (OCSO), « News about Sept-Fons », 10 octobre 2022.
Communiqué concernant l'élection abbatiale du 6 août 2022

8. Ordre cistercien de la stricte observance (OCSO), « News about Sept-Fons », 13 août 2022.
Communiqué concernant la confirmation de l’élection

9. Alliance Inter-Monastères (AIM), « Nouvel abbé à l’abbaye de Sept-Fons », 25 août 2024.
Lire le communiqué

10. Ordre cistercien de la stricte observance (OCSO), « Réunion régionale REI – 2021 », octobre 2021.
Consulter le document PDF

11. Ordre cistercien de la stricte observance (OCSO), Lettre circulaire de Pentecôte 2024.
Consulter le document PDF

12. Après la CIASE, « Abbaye de Sept-Fons : la réforme impossible d’un monastère sous emprise », juillet 2025.
Consulter le dossier et les références de l’enquête de *La Croix*